



Aquarium à l'école

Dans le cadre de la collaboration du service aquarium de l'ESTRAN-Cité de la mer de Dieppe avec les écoles dieppoises désirant mettre en place un aquarium marin, nous vous rappelons quelques détails d'ordre matériel.

1°) Nous vous fournissons l'eau de mer pour votre aquarium, sous réserve que vous nous préveniez au moins la veille de votre venue. Les jours et horaires possibles sont du Lundi au Vendredi inclus, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Merci de venir avec des récipients (bidons, poubelles avec sacs...) en conséquence du volume souhaité. Nous vous conseillons de prévoir la mise en eau au moins une semaine avant l'arrivée prévue des animaux, afin de vérifier que tout le matériel est en état (joints de l'aquariums/fuites, support de l'aquarium, pompe à eau, pompe à air, éclairage, filtration mécanique...).

2°) Nous vous fournissons également, la veille ou le jour même de l'arrivée des animaux, la filtration biologique sous la forme d'une chaussette remplie de biogrog (gravier poreux + calcaireensemencé d'une culture de bactéries). Ce biogrog permet de traiter au niveau chimique les rejets des poissons, il doit être transporté dans de l'eau de mer (prévoir un seau avec un couvercle) et mis au dernier moment dans le filtre de l'aquarium afin de préserver la colonie de bactéries : s'il n'y a pas de poissons, il n'y a pas de rejets ammoniacés et la colonie de bactéries périclité.

Nous vous remercions à l'avance de nous ramener la chaussette avec le biogrog de l'année précédente pour les écoles qui ont déjà fait un aquarium, sinon de nous fournir un litre d'« ehfi substrat » de marque EHEIM, que vous trouverez dans tous les magasins d'animalerie ayant un rayon aquariophilie.

3°) Nous vous assurons une assistance technique sous la forme d'une formation d'une durée de 1h30/2h00 (date à définir à la rentrée scolaire de septembre), une assistance téléphonique par la suite selon les horaires du service aquarium (voir ci-dessus 1°) au 02 35 06 93 29. De plus, les animateurs de la Cité de la mer encadrant votre classe de mer peuvent éventuellement vous renseigner sur certains détails pratiques.